



Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2025



Le chantier de transformation et de rénovation de la Maison du Tilleul a occupé tout 2025.

Au Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu de la loi du 18 février 1956 sur les communes, article 36 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, et du règlement du Conseil communal de Vich, la Municipalité vous présente son rapport de gestion 2025.

Ce document relate la composition du Bureau et des commissions du Conseil communal, ainsi que de la Municipalité. Il reprend les activités essentielles de l'année écoulée, les statistiques concernant la Commune, ainsi que les projets réalisés ou en cours de développement pour l'année 2025.

I. CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2025, le Conseil communal n'était plus composé que de 36 conseillers, au lieu des 40 décidés en début de législature, malgré l'élection complémentaire organisée début 2024.

Le Bureau du Conseil communal était constitué comme suit :

	<u>1er janvier au 30 juin 2025</u>	<u>1er juillet au 31 décembre 2025</u>
<i>Président</i>	M. Christian Bronsil	M. Christian Bronsil
<i>Vice-président</i>	M. Cyrille Ghiste	M. Cyrille Ghiste
<i>Secrétaire</i>	Mme Valérie Zeender	Mme Valérie Zeender
<i>Scrutateurs</i>	Mme Belinda Schaer Mme Conceição Danz M. Didier Plüss, suppléant M. Jean-Pierre Sutter, suppléant	Mme Belinda Schaer Mme Conceição Danz M. Didier Plüss, suppléant M. Jean-Pierre Sutter, suppléant

Au 31 décembre 2025, les commissions du Conseil communal étaient les suivantes :

Commission de gestion

<i>Président</i>	M. Cyrille Ghiste
<i>Membres</i>	Mme Margherita Dornier M. Patrick Visinand Mme Conceição Danz Mme Myriam Iseli

Commission des finances

<i>Président</i>	M. Mark Tritten
<i>Membres</i>	M. André Jaquet M. Marcel Biedermann M. Marcel Miesen M. Michel Peiris

A l'occasion des quatre séances du Conseil communal, la Municipalité a déposé 13 préavis municipaux selon la liste ci-dessous :

Conseil communal du 11 mars 2025

Préavis N° 6 / 2024 - 2025 sur une demande d'acceptation du legs de la parcelle 92 de Vich avec charge

Préavis N° 7 / 2024 - 2025 sur l'adoption d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Conseil communal du 17 juin 2025

Préavis N° 8 / 2024 - 2025 sur la modification du règlement du Conseil communal **Préavis N° 9 / 2024 - 2025** sur la modification du nombre de conseillers communaux

Préavis N° 10 / 2024 - 2025 sur l'adoption des comptes et de la gestion pour l'année 2024

Préavis N° 11 / 2024 - 2025 sur une demande de crédit de CHF 34'000 pour la participation à la finalisation du bâtiment d'accueil et à la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA

Conseil communal du 7 octobre 2025

Préavis N° 2 / 2025 - 2026 sur l'adoption d'un règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (FEDD)

Préavis N° 3 / 2025 - 2026 sur une demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'église située sur la parcelle n° 120 à Vich

Conseil communal du 2 décembre 2025

Préavis N° 4 / 2025 - 2026 sur l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Préavis N° 5 / 2025 - 2026 sur l'adoption du budget du ménage communal pour l'année 2026

Préavis N° 6 / 2025 - 2026 sur la rétribution des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Préavis N° 7 / 2025 - 2026 sur une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00 pour le Plan d'affectation communal (PACom)

Toutes ces propositions ont été approuvées par le Conseil communal.

Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Président M. Anthony Pinzelli
Membres M. David Murith
M. Eoghan O'Sullivan
Suppléant M. Luigi Longhi

Commission des bâtiments

Président M. Romain Hadorn
Membres M. Fabrice Sutter
M. Stéphane Demuynck
M. Yann Kislig

Commission des routes

Président M. Eric Pasche
Membres M. Paul Gerber
M. Stéphane Tomasso
Suppléant M. Yann Kislig

Commission des parcs, place de sport et cimetière

Président M. Luigi Longhi
Membres Mme Cynthia Bagnoud
M. Stéphane Tomasso
Suppléant M. David Maret

Commission des affaires régionales

Président M. Roger Brand
Membres M. Stéphane Tomasso
M. Stéphane Demuynck
Suppléant M. Luigi Longhi

Commission d'urbanisme

Président M. David Murith
Membres M. Roger Brand
M. Michel Jarraud
M. Romain Hadorn
M. Stéphane Demuynck
Suppléante Mme Valérie Güven

En 2025, les trois commissions ad hoc suivantes ont été sollicitées :

Commission Règlement sur la protection du patrimoine arboré

Président M. Eric Pasche
Membres M. Didier Plüss
Mme Belinda Schaer
Suppléante Mme Nathalie Streit

Commission Législature 2026-2031

Président M. Michel Jarraud
Membres M. David Maret
M. Roger Brand
Suppléant M. Luigi Longhi

Commission Règlement en faveur de l'efficacité énergétique et de la durabilité

Président M. Didier Plüss
Membres M. Roch Berset
M. David Murith
Suppléant M. Stéphane Demuynck

Au 31 décembre 2025, les délégations du Conseil communal dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

AISE – Association intercommunale scolaire de l’Esplanade

Délégués Mme Conceição Danz
M. Gervais Koutangni
Suppléant M. Christian Bronsil

APEC – Association intercommunale pour l’épuration des eaux usées de la Côte

Délégué M. Olivier Monachon

SDIS Gland-Serine - Service de Défense Incendie et de Secours

Délégué M. Luigi Longhi
Suppléant M. Roger Brand

Région de Nyon

Délégué M. Roger Brand
Suppléant M. Marcel Biedermann

RAT - Réseau d’Accueil des Toblerones

Délégué M. Michel Peiris
Suppléant M. Michel Jarraud

ORPC – Organisation Régionale de Protection Civile du district de Nyon

Délégué M. Roger Brand
Suppléant A nommer

Pour plus d’informations sur les projets qui ont été débattus lors des conseils intercommunaux 2025, veuillez vous référer aux chapitres Ecoles pour l’AISE, Evacuation des eaux pour l’APEC, Défense incendie pour le SDIS Gland-Serine, Petite enfance pour le RAT et Protection civile pour l’ORPC.



II. ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2025, la **Municipalité** était constituée comme suit :

	<u>1er janvier au 30 juin 2025</u>	<u>1er juillet au 31 décembre 2025</u>
<i>Syndique</i>	Mme Antonella Salamin	Mme Antonella Salamin
<i>Vice-syndic/que</i>	Mme Carol Wuersch	M. Richard Stoecklin
<i>Municipaux</i>	M. Jean-Claude Bissat M. Claudio Greco (dès le 16.6.2025) M. Richard Stoecklin	M. Jean-Claude Bissat M. Claudio Greco Mme Carol Wuersch
<i>Secrétaire</i>	Mme Patricia Audétat	Mme Patricia Audétat

Chaque municipal a la charge de dicastères et représente la Municipalité dans diverses associations intercommunales. Vous trouverez ci-après toutes ces informations pour l'année 2025.

<i>A. Salamin</i>	Administration générale, finances, écoles et petite enfance, cimetière et cultes
<i>J.-Cl. Bissat</i>	Bâtiments, voirie, culture et manifestations, sociétés locales, défense incendie
<i>Cl. Greco</i>	Police des constructions, affaires régionales, police, sécurité civile et militaire
<i>R. Stoecklin</i>	Centre de tri et gestion des déchets, alimentation en eau, informatique, sport
<i>C. Wuersch</i>	Urbanisme et aménagement du territoire, routes et évacuation des eaux, environnement et nature, affaires sociales et santé publique

Suite à la démission de Philippe Mundler au 31 décembre 2024, cette répartition des dicastères, après une période d'interim, a été effective au 16 juin 2026 lors de l'entrée en fonction du nouveau conseiller municipal Claudio Greco.



Au 31 décembre 2025, les représentations dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

Mme Antonella Salamin, syndique (remplaçant : Richard Stoecklin)

- Membre de l'Assemblée des syndics Jura-Lac
- Déléguée de la Municipalité à l'Association des Communes Vaudoises (ADCV)
- Déléguée communale au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- Déléguée communale à la Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon
- Déléguée aux Paroisses protestante et catholique
- Déléguée communale au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)
- Déléguée aux naturalisations



M. Jean-Claude Bissat (remplaçant : Claudio Greco)

- Membre du Comité de direction du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Gland-Serine
- Membre du Conseil d'administration de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC)
- Délégué communal à la Chambre vaudoise immobilière (CVI)
- Délégué communal à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
- Délégué aux naturalisations



M. Claudio Greco (remplaçante : Carol Wuersch)

- Délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon
- Délégué communal à la Sofren
- Président de la commission de salubrité
- Délégué à la Commission d'estimation fiscale des immeubles du district de Nyon
- Délégué à l'assemblée des actionnaires de la SEIC
- Délégué SSCM - Programme climat
- Délégué communal à l'Organisation Régionale de la Protection civile (ORPCi)
- Délégué communal au Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine



M. Richard Stoecklin (remplaçante : Antonella Salamin)

- Délégué de la Municipalité à l'assemblée générale de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)
- Délégué communal à CRIDEC (traitement des déchets spéciaux)
- Délégué communal à l'assemblée générale de la Société de pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)
- Délégué communal au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE)



Mme Carol Wuersch (remplaçant : Jean-Claude Bissat)

- Déléguée communale à l'Association du groupement forestier de la Serine (AGFORS)
- Déléguée communale à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
- Membre du conseil de la Fondation immobilière des éclairieurs Noirmont-Gland (FIDENG)
- Déléguée communale au législatif de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS)
- Déléguée au Réseau Santé la Côte (RSLC)
- Déléguée communale à la Fondation Bellevue – Projet Plein Sud
- Répondante communale à l'intégration
- Déléguée aux naturalisations



Pour assurer le bon fonctionnement des **services administratifs et techniques** de la Commune ainsi que des prestations à la population, la Municipalité s'appuie sur :

- une secrétaire municipale (70%)
- une assistante administrative (50%)
- une boursière (45%)
- une comptable (50%)
- une préposée au contrôle des habitants (42%) assurant également le secrétariat pour les activités concernant les constructions
- trois employés communaux (280%)
- des auxiliaires pour :
 - la gestion du restaurant scolaire (6 pers.)
 - la gestion du centre de tri (3 pers.)
- une directrice (86%), un éducateur (85%), deux assistantes socio-éducatives (155%), deux auxiliaires (110%), une intendante (45%) et un apprenti pour l'UAPE.

La Municipalité emploie également des ressources externes :

- le service technique STI pour la police des constructions
- le bureau Team+ pour les projets d'urbanisme
- le bureau d'avocats Schmidt, Jaton et Associés pour le conseil juridique
- la société Kessler pour la gestion des assurances
- la société Ofisa pour l'informatique
- la société Pro Archives pour la gestion des archives communales
- la régie Cogestim pour la gestion de la location des appartements communaux
- l'entreprise d'installations sanitaires Sutter & fils, concessionnaire communal et fontainier
- la société Vallat Partenaires pour le soutien au Maître de l'ouvrage dans le cadre des projets de construction
- M. Serge Noverraz pour les enquêtes de naturalisation
- la fiduciaire Widmer pour la gestion comptable, salariale et administrative de l'UAPE.

La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la bonne marche des affaires de la Commune.

Au niveau des **archives communales**, notre mandataire Pro Archives poursuit la maintenance annuelle de nos archives courantes. L'inventaire de nos archives est disponible sur une plateforme informatique.

En 2025, 13 Vichois ont acquis la nationalité suisse selon la procédure de **naturalisation** ordinaire.



III. AFFAIRES REGIONALES

La participation de la Commune de Vich à **Région de Nyon** est acquise et les sujets traités à cet échelon correspondent à des préoccupations communales avérées. Le tourisme, la mobilité, l'environnement, la culture, le sport se traitent de manière plus efficiente au niveau régional. La Commune de Vich y participe avec un montant de CHF 25.- par habitant chaque année.

Les préavis suivants ont été traités et approuvés par le Conseil intercommunal :

- **Préavis 62-2025** : Adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon.
- **Préavis 61-2025** : Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques des événements culturels.
- **Préavis 60-2025** : Etude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district.
- **Préavis 59-2025-FRM** : Demande de crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026.
- **Préavis 58-2025** : Crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029.
- **Préavis 57-2025** : Budget 2026.
- **Préavis 56-2025** : Cotisations.
- **Préavis 55-2025** : Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle.
- **Préavis 54-2025-DISREN** : Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe.
- **Préavis 53-2025-DISREN** : Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon.
- **Préavis 52-2025** : Règlement du Fonds régional d'aide au tourisme.
- **Préavis 51-2025** : Comptes 2024.
- **Préavis 50-2025** : Approbation du projet d'agglomération de 5e génération du Grand Genève.
- **Préavis 49-2025** : Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027).
- **Préavis 48-2025-FRM** : Demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025.
- **Préavis 47-2025** : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

Le sujet du DISREN revient régulièrement à l'ordre du jour et Vich restait une des dernières communes à ne pas y participer. Pour mémoire, la participation à l'outil de financement régional des infrastructures constitue un but optionnel de l'association. La Municipalité a souhaité ouvrir la discussion avec notre Conseil communal et présenté un projet d'adhésion de Vich au DISREN.

L'**Association de communes vaudoises (ADCV)**, qui regroupe une septantaine de communes à ce jour, entend développer les principes de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités et de l'autonomie communale propre à nos valeurs vaudoises.

Pour l'année 2025, trois assemblées générales et deux rencontres ont eu lieu :

- AG extraordinaire du 13 mars 2025 à Lutry pour procéder à des élections complémentaires au sein du comité.
- AG du 31 mai 2025 à Buchillon pour valider les comptes 2024 et adopter de nouveaux statuts.
- AG du 19 novembre 2025 à Henniez pour accepter le budget 2026.
- Rencontre du 13 mars 2025 avec la participation exceptionnelle de Mme Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat. Les participants ont pu échanger sur l'avant-projet de la Loi sur les communes.
- Rencontre du 24 septembre 2025 à Echandens. Les participants ont échangé sur « l'école vaudoise de demain » avec la participation de M. Frédéric Borloz, conseiller d'Etat.



IV. POLICE GENERALE

Globalement, les infractions sont stables entre 2024 et 2025 sur le territoire communal, reflétant la tendance du district. Une exception notable concerne les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle. Vich semble épargnée par la recrudescence de ces infractions dans le district.

Dans notre commune, on peut noter une augmentation des vols par effraction, des dommages à la propriété et des violations de domicile en cas de vol. Les autres infractions, par leur faible nombre, n'ont pas une grande pertinence statistique.

Loi / Infractions y c. tentatives	2024	2025	Evolution 2024-2025
Infractions au code pénal	98	105	7.1%
Vol y c. d'importance minime	33	37	12.1%
Vol par effraction	10	21	110%
Dommages à la propriété lors de vol	13	21	61.5%
Violation de domicile lors de vol	12	22	83.3%

Nous ne pouvons que recommander d'appliquer les recommandations de la police cantonale en termes de prévention contre le vol sous toutes ses formes. Site web : <https://votrepolice.ch/>

Au niveau police du commerce, la question de la conformité et de la sécurité des établissements publics sur le territoire communal a été abordée en Municipalité. Les contrôles imposés par la loi sont régulièrement exécutés et nous ne décelons pas d'irrégularité à ce jour. La Municipalité reste attentive à l'évolution possible de la réglementation et privilégie une approche de formation continue des différents acteurs.

Le **règlement sur le « stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique »** est entré en vigueur en juin 2025. Son application a suscité quelques difficultés de compréhension dans sa phase initiale, qui ont pu être dissipées grâce à une approche tolérante et pédagogique les premiers mois, complétée par une séance d'information à la population.

Actuellement, les macarons à disposition de la population sont disponibles au greffe et des contrôles sont effectués chaque semaine par les ASP de Gland sur mandat de notre Commune.

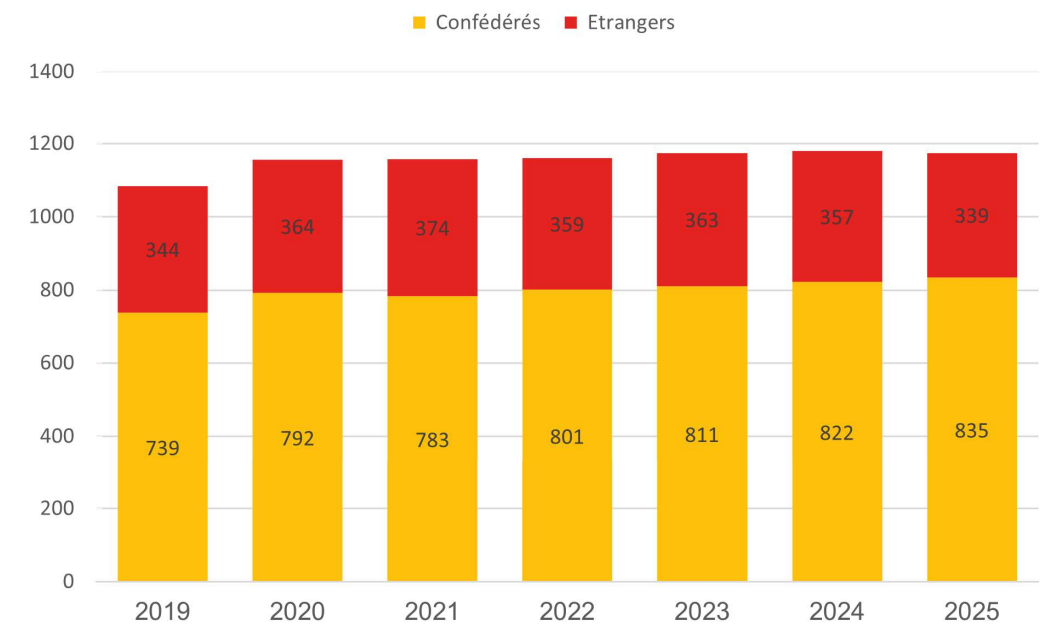
Le nombre d'infractions est stable depuis le mois de juillet 2025, soit environ 30 par mois. La disponibilité de places en zones blanches, qui permettent le stationnement prolongé avec un macaron, sera nettement augmentée à partir d'août 2026, soit dès la fin du chantier du Tilleul. Un total de 25 places supplémentaires seront disponibles.



V. CONTRÔLE DES HABITANTS

Au 31 décembre 2025, la population de Vich s'élevait à 1'174 habitants.

Evolution de la population 2019 - 2025



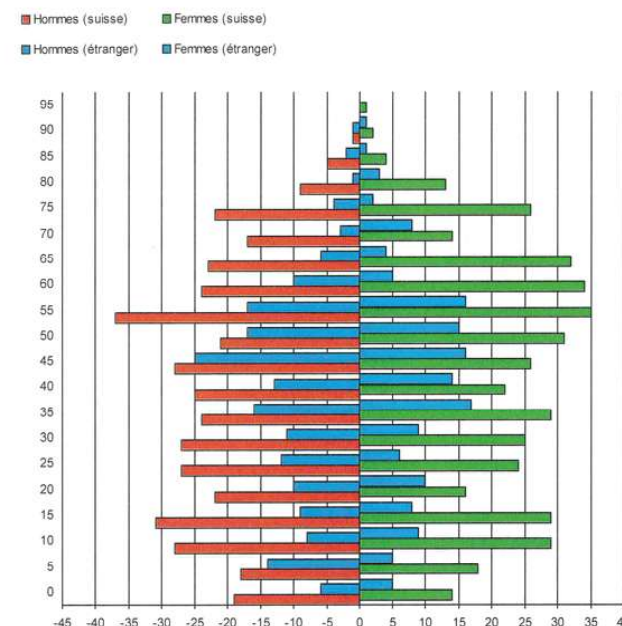
En termes de nationalités, Vich accueille des habitants originaires de 37 pays, dont les principaux dans l'ordre d'importance sont : Suisse, France, Portugal, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Etats-Unis, Macédoine du Nord, Ukraine, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Grèce.

En complément, voici quelques chiffres concernant les personnes soumises à la taxe de séjour: 1'216 nuitées à l'Auberge de la Croix Verte et 6 propriétaires de résidences secondaires. Un nouveau règlement communal de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires a été approuvé en novembre 2024 et est entré en vigueur au 1er janvier 2025. Les communes ayant adhéré à ce règlement encaissent les taxes de séjour et les taxes sur les résidences secondaires et les reversent ensuite à Région de Nyon selon les modalités du règlement. Pour les taxes de séjour, 10% du montant est conservé par les communes, tandis que pour les taxes sur les résidences secondaires, 30% est conservé par les communes.

Au niveau démographique, on peut relever pour l'année 2025 :

- 5 naissances
- 4 décès
- 257 catholiques
- 191 protestants

Pyramide des âges



La population de Vich est plutôt vieillissante avec un taux d'habitants âgés de 0 à 15 ans de 15% (environ 21% en 2022) et un taux de seniors de +65 ans de 17% (environ 14% en 2022). La part la plus importante de la population est constituée de personnes actives entre 45 et 60 ans, comme dans la plupart des villages de la Côte.

VI. URBANISME

PACom

Le retour de l'examen préalable par le Canton a nécessité quelques modifications dans le PACom afin de répondre aux exigences du cadre légal.

Le 8 octobre 2025, une séance d'information publique a été tenue afin de présenter le Plan d'Affectation Communal et son règlement à la population. Nos urbanistes de Team+ nous ont accompagnés dans cette démarche de manière à présenter au mieux ce sujet complexe et répondre à toute question.

Du 15 octobre au 13 novembre, le PACom a été soumis à l'enquête publique. Cinq oppositions ont été enregistrées, qui seront traitées en 2026.

SRGZA

La Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité (SRGZA) a été présentée et acceptée au Conseil communal du 2 décembre 2024. Pour pouvoir entrer officiellement en action, cette stratégie devait être acceptée par les 47 communes concernées. Hors, le Conseil de l'une d'entre elles l'a refusée car il ne se sentait pas concerné. Ce refus engendre pour le Canton une correction du règlement afin de pouvoir officiellement annoncer l'entrée en vigueur de la SRGZA.

VII. JEUNESSE

Le groupe scout Noirmont-Gland occupe « La Sardoche », le seul centre scout avec une cabane entre Genève et Lausanne. Le groupe comprends actuellement environ 80 membres.

La Fondation Immobilière Des Éclaireurs Noirmont-Gland (FIDENG) gère la cabane qui a été construite par les scouts et de nombreux volontaires et inaugurée en 2002. Hormis l'occupation du centre par les scouts, ce dernier est également mis en location au bénéfice d'autres groupes de scouts, ainsi que des organismes de jeunesse et des écoles.

Dans la continuité des améliorations apportées à la cabane au fil des années, le système de chauffage et de production d'eau chaude de la cabane a été remplacé en 2025 par un chauffage à pellets et une production d'eau chaude solaire.

La Commune est membre de droit au Conseil de fondation qui se réunit 4 à 5 fois par année pour en assurer la bonne marche.

Géoportail Cartolacôte

En 2025, la plateforme s'est enrichie de nombreuses données dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de la stratégie territoriale. Les réseaux souterrains ont été complétés (chauffage à distance, gaz, éclairage public). Les fonds cartographiques « Plans de ville » ont été entièrement revus. L'année a également été marquée par des avancées dans la modélisation 3D du territoire à l'ensemble du district avec l'intégration des bâtiments et des arbres. Un nouveau géoportail dédié à la visualisation des nuages de points LIDAR a également été mis en ligne.

Les conditions générales du projet Cartolacôte ont été révisées. Cette révision introduit notamment un nouveau modèle de cotisations, plus simple et plus équitable. Son entrée en vigueur a eu lieu le 1er janvier 2026. Les consultations mensuelles sur le portail ont augmenté en moyenne de 17% par rapport à 2024.



VIII. AFFAIRES SOCIALES

L'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon est une association intercommunale dont sont membres les 47 communes du district. Un délégué de chaque commune siège au Conseil intercommunal (organe législatif) et un comité de direction, composé de 7 membres élus, constitue l'organe exécutif.

L'ARAS Nyon a deux buts principaux : l'application de la loi sur l'Action Sociale Vaudoise, qui se concrétise à travers les missions du Centre Social Régional (CRS) et l'application du Règlement cantonal sur les Agences d'Assurances Sociales (AAS) et de la LPCFam. Elle soutient également diverses fondations ou associations qui proposent des prestations complémentaires.

En terme d'organisation, 48 collaborateurs employés à l'ARAS Nyon travaillent au sein du CRS, des AAS de Nyon et Gland ou de la direction de l'ARAS. Le budget de fonctionnement est de CHF 6.2 mio.

Le Centre Social Régional (CSR) se résume en 3 axes :

1. Recevoir, conseiller, orienter toute personne qui a besoin d'aide.
2. Evaluer le droit à une aide sociale et verser les prestations.
3. Proposer un appui social, une aide personnalisée qui tient compte des besoins du bénéficiaire.

Les missions premières des Agences d'Assurances Sociales (AAS) à Nyon et à Gland sont :

- Renseigner et orienter les habitants pour toutes questions concernant les droits et obligations en matière d'assurances sociales.
- Assurer le lien avec diverses instances décisionnelles, comme la Caisse Cantonale de Compensation (CCA) ou l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM).

L'agence de Nyon est le Centre Régional de Décision (CRD) en matière de Prestations Complémentaires pour les familles (PCFam). Elle est également active dans le dispositif de recrutement de nouveaux curateurs.

En 2025, le Conseil Intercommunal s'est réuni le 12 juin et le 6 novembre pour traiter respectivement les comptes 2024 et le budget 2026.

Projet de Nouvelle Gouvernance des Régions d'action sociale

Les autorités cantonales, accompagnées des instances interrégionales concernées, ont communiqué le 23 juin 2025 les changements de gouvernance à venir dans le domaine de l'action sociale :

- Les missions des associations intercommunales « ARAS » seront confiées à de nouvelles entités publiques appelées « Établissements Régionaux d'Action Sociale (ERAS). Les ARAS sont donc appelées à disparaître une fois la transition effectuée.
- Les territoires d'action de ces futurs établissements seront redessinés dans le but de favoriser la collaboration entre le domaine social et le domaine de la santé / du médico-social. Les régions d'action sociale, au nombre de 10 actuellement dans le canton, seront réduites à 7 : pour la Côte, les ARAS de Nyon et de Morges-Aubonne-Cossonay sont donc appelées à fusionner. Le travail de transition devrait durer jusqu'en 2027.

Sortie des aînés

Le 25 septembre 2025, la journée a commencé par un café/croissant pour nos aînés, avant d'embarquer pour Vallorbe afin de visiter le Musée du Fer. Ce musée, dédié à l'industrie du fer et au chemin de fer, nous a montré à quel point ces métiers ont joué un rôle décisif dans le développement de la localité. Les anciens métiers artisanaux vallobiers, ainsi que l'épopée ferroviaire de Vallorbe sur la ligne du Simplon, nous ont été dévoilés au travers de l'exposition.

Suite à cette plongée historique, départ pour le parc animalier Juraparc au col du Mt d'Orzeires, qui nous a offert un grand moment de convivialité autour d'un excellent repas suivi d'une jolie balade en pleine nature, qui nous a permis d'admirer les ours bruns et les loups vivant en cohabitation, les bisons majestueux et autres chèvres, poneys, ânes et alpagas. De retour à Vich, un dernier moment d'échanges autour du verre de l'amitié a clos cette belle journée.



IX. SANTE

Association Vaudoise d'Aide à Domicile (AVASAD)

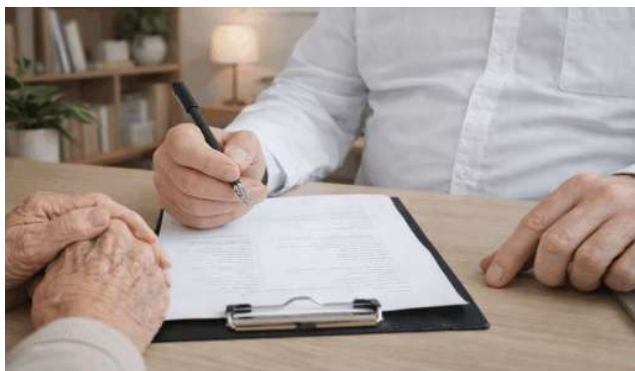
Le dispositif de l'AVASAD constitue la plus grande structure parapublique et le principal acteur de l'aide et des soins à domicile et de la santé communautaire dans le canton de Vaud. Le Canton et les Communes pilotent ce dispositif sur la base d'une politique concertée et d'une vision partagée du développement du maintien à domicile.

Il est organisé au niveau local, régional et cantonal et se compose de :

- 50 Centres médico-sociaux (CMS) répartis dans tout le canton de Vaud
- une Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), présente dans plus de 130 établissements de l'école obligatoire et postobligatoire du canton de Vaud
- 7 associations et fondations régionales de l'AVASAD qui assurent l'appui nécessaire à l'activité des 50 CMS
- 4 services transversaux de l'AVASAD qui assurent l'harmonisation des pratiques et des prestations sur l'ensemble du territoire cantonal, ainsi que la mise en œuvre globale de la mission

Une Direction générale pilote le dispositif dans son ensemble.

Au travers de cette organisation, le dispositif bénéficie d'une cohérence et d'une coordination sur l'ensemble du territoire, capable de garantir un accès équitable à des prestations de qualité pour l'ensemble de la population et dans le respect de l'économicité des prestations.



Le **Réseau Santé la Côte** (RLSC) regroupe des médecins, des services d'aide et de soins à domicile, des établissements médico-sociaux, des hôpitaux ainsi que d'autres prestataires de soins. Il offre ainsi une gamme complète de prestations. Il a pour mission l'amélioration de la coordination des soins, l'orientation des usagers et l'utilisation efficace des ressources.

Les prestations proposées :

- Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO) véritable lien entre le domicile, l'hôpital et les établissements médico-sociaux (EMS).
- Consultation Psychologique pour les Proches Aidants (CPA)
- DiabOuest : dispositif régional visant à assurer une prise en charge de qualité et coordonnée
- Centre Mémoire de la Côte (CM) apporte un bilan diagnostic complet, conseils et prise en charge
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) contribue à améliorer l'accès de la population aux soins palliatifs.
- Consultation de Gériatrie Ambulatoire (CGA)
- Plateforme Santé mentale et addictions pour adultes
- Dispositif d'Accompagnement et de Coordination des parcours complexes (DAC)
- Dossier électronique du patient (DEP) : le RSLC soutient l'adoption du DEP et son utilisation pour améliorer encore la sécurité, la coordination et la qualité des soins

Le réseau en quelques chiffres :

- 88 communes des districts de Morges et Nyon
- 11 Centres d'Accueil Temporaires (CAT)
- 9 structures de logements protégés conventionnés
- 9 Centres Médicaux Sociaux (CMS)

En 2025, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois, le 14 mai et le 19 novembre.

X. FINANCES

L'activité des Finances comprend principalement la gestion des budgets, la gestion des comptabilités et les finances de la Commune dans leur ensemble.

La Municipalité a poursuivi sa gestion économe et rigoureuse du ménage communal.

Une comptable a été engagé en juillet 2025 pour absorber un volume de travail toujours plus important. Elle travaille à 40% pour la bourse à fin décembre.

La boursière ayant été absente plus de quatre mois en 2025, nous avons fait appel à une fiduciaire pour pouvoir avancer dans nos travaux.

Les **comptes de fonctionnement 2024** présentaient un bénéfice de CHF 26'227 et une marge d'autofinancement de CHF 520'194. Ils ont été approuvés par le Conseil communal en juin 2025.

Les **comptes de fonctionnement 2025** présentent un bénéfice de CHF 242'388.

Les revenus totaux 2025 de la Commune sont de CHF 8'193'244. Ils sont constitués à 82.7% par les impôts, pour CHF 6.64 millions, dont les impôts des personnes physiques qui représentent CHF 5.33 millions.

Les charges sont de CHF 7'950'659. La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), introduite en 2025, représente 46.4% de nos charges.

Notre marge d'autofinancement s'élève à CHF 446'695 avec un ratio de capacité d'autofinancement à 5.7%. Nos revenus (entrée d'argent) couvrent nos charges (sortie d'argent). C'est la marge d'autofinancement qui nous permet de financer nos investissements.

Pour plus ample information sur les comptes et investissements 2025, nous vous renvoyons au préavis sur les comptes 2025.

Arrêté d'imposition 2025 et 2026 : le Conseil communal a accepté sur proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition communal à 63% et tous les autres éléments pour les deux années.

Le **budget 2026** a été présenté en décembre 2025. Il s'inscrit dans une certaine stabilité au niveau de la population et de l'activité de l'administration communale. Il présente un déficit de CHF 340'451.

Il se base sur une population de 1'200 habitants.

Le budget 2026 est le premier présenté en MCH2.

Investissements 2025

Préavis 03/2023-2024 – Demande de crédit complémentaire de CHF 62'000 pour le plan d'affectation communal (PACom).

Préavis accepté en octobre 2023, les dépenses 2024 et 2025 sont d'un montant total de CHF 61'483. Les dépenses ont été amorties en une fois sur l'exercice 2025 comme le prévoyait le préavis. Ce préavis est clos au 31.12.2025.

Préavis 05/2023-2024 – Participation communale au fonds régional pour la mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 104'400.

Préavis accepté en décembre 2023, la deuxième tranche de CHF 10'440 a été payée (comptes de fonctionnement 2025).

Préavis 11/2023-2024 – Transformation de la Maison du Tilleul pour un budget de CHF 4'700'000.

Le chantier a débuté en septembre 2024, les dépenses sont de CHF 467'325 en 2024 et de CHF 1'816'846 en 2025. La fin des travaux est prévue en été 2026. Un emprunt de 6 mois a été souscrit en octobre 2025 pour CHF 1 million; il sera renouvelé et complété par un montant à définir en 2026.

Préavis 11/2024-2025 – Demande de crédit de CHF 34'000 pour la participation à la finalisation du bâtiment d'accueil et à la restauration quatre saisons de Télé-Dôle SA.

Préavis accepté en juin 2025, la participation a été prise sur les charges de fonctionnement comme prévu par le préavis.

Préavis 03/2025-2026 – Demande de crédit d'étude de CHF 170'000 en vue de la restauration de l'église située sur la parcelle 120 à Vich.

Préavis accepté en décembre 2025, aucune dépense en 2025.

Préavis 07/2025-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 80'000 pour le plan d'affectation communal (PACOM).

Préavis accepté en décembre 2025, une dépense de CHF 15'000 a été comptabilisée en 2025.



XI. VOIRIE

Le service de la Voirie poursuit toujours le même objectif de travailler de manière efficace avec les ressources à disposition, tant humaines que financières. Il dispose d'outils et moyens mécaniques, thermiques ou électriques, adaptés pour les divers travaux à effectuer. La priorité est donnée à l'entretien et à la maintenance des équipements en place.

Les trois employés communaux rattachés à ce service répondent aux besoins de la commune dans des domaines très variés : espaces verts, routes, bâtiments communaux, centre de tri, environnement, cimetière, manifestations, contrôle et application des radars pédagogiques, etc. La sécurisation de leurs activités et leur protection par des équipements vestimentaires et de visibilité sont appropriées et conformes aux normes et directives en vigueur.

De manière plus spécifique, les tâches ci-dessous font partie de leurs cahiers des charges :

- Espaces verts : le suivi constant de toutes les plantations arbustives et fleuries, des surfaces de sport et de la place de jeux, des couloirs biologiques, qui sont entretenus et préservés par des travaux quotidiens adaptés aux saisons et conditions atmosphériques
- Entretien des routes, des trottoirs et surfaces vertes en bord de route : un nettoyage périodique permet d'avoir des routes et des trottoirs propres, mais cette tâche demande une attention constante en raison des déjections canines et du « littering »
- Suivi hebdomadaire des poubelles publiques
- Entretien des grilles d'évacuation des eaux claires sur les routes et chemins communaux
- Entretien et désinfection des fontaines
- Décorations florales et pour les fêtes
- Réparation des machines et autre outillage
- Remise en état du mobilier urbain et des panneaux de signalisation
- Contrôle et suivi des radars pédagogiques
- Entretien et conciergerie des bâtiments communaux : Forum des Pralies, salle communale, église, abri PC, comprenant des réparations pour des fenêtres cassées, des portes endommagées et des sanitaires, ainsi que des remises en fonction de divers éclairages
- Centre de tri : assurer les heures d'ouverture et l'entretien des lieux.

En 2025, la Commune a participé au **Water Lover Challenge** et, entre le 20 et le 30 septembre, les employés ont récolté 850 mégots aux abribus, dans la cour de l'école et aux abords du terrain multisport.



Place de sport

Le terrain de football, dont le FC Genolier-Begnins est le principal utilisateur, est aussi à disposition de VichFOOT, de l'école, de l'UAPE et des citoyens pour divers loisirs sportifs. La tonte régulière de la pelouse est assurée par les employés communaux. Une entreprise spécialisée est mandatée pour des interventions plus spécifiques, comme sursemis, épandage d'engrais, scarification et remise à niveau de la surface par apport de terre suivant l'utilisation et les conditions météorologiques, afin de garantir une utilisation optimale.

Le terrain multisport, le street workout et la zone de détente sont appréciés par tous leurs utilisateurs, qu'il s'agisse de nos citoyens ou des habitants de communes voisines.



Place de jeux

La place de jeux est toujours très appréciée par les familles et leurs enfants, ainsi que par les écoles ou garderies de la commune. La place engazonnée bordée d'arbustes est entretenue régulièrement par nos employés, qui contrôlent aussi l'état des infrastructures. Les jeux sont plus spécifiquement contrôlés une fois par année par un mandataire spécialisé. Son rapport nous donne les directives nécessaires à la remise en état des jeux défectueux.

En 2025, afin de sécuriser le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite, le passage traversant la place de jeux pour rejoindre le cheminement piétonnier vers la route de Gland a été amélioré par la pose de plaques en dur.



XII. CULTURE ET MANIFESTATIONS

Dans le cadre du soutien à la culture, nous finançons comme l'exige la loi, les écoles de musique pour CHF 9.50 par habitant.

La Municipalité soutient aussi l'association « Orgue en jeux » pour deux concerts au temple de Vich, qui ont eu lieu le 18 février et le 24 décembre, ou des activités culturelles organisées par des Vichois.

Fête nationale

Suite au succès de l'édition 2024, la Fête nationale s'est à nouveau tenue le 31 juillet à Vich avec une participation encourageante de plus de 120 personnes. Les sociétés locales Vovinam Intégral Léman, Léman Racing Club et les Vichamines ont assuré l'organisation du repas avec compétence et enthousiasme et le bénéfice a été réparti entre ces trois sociétés. La Commune a versé un soutien financier supplémentaire en reconnaissance de leur investissement et belle motivation renouvelée chaque année. Du côté de l'animation, un orchestre de jazz a joué pendant l'apéritif, les enfants ont pu fabriquer leur propre lampion et participer au cortège autour du feu de joie et un DJ a mis l'ambiance en fin de soirée sur la piste de danse.

Les autres événements suivants ont eu lieu en 2025, certains uniquement avec le soutien logistique ou la participation financière de la Commune :

- Le 30 août, fête de l'été au Forum des Pralies organisée par l'association Vich en fête
- Le 1er novembre, soirée disco Halloween organisée par l'association Vich en fête
- Le 26 novembre, soirée de bienvenue des nouveaux habitants, avec ses arbres à fondue pour la partie conviviale. A noter que pendant cette soirée, les sociétés locales ont eu l'occasion de se présenter auprès des nouveaux citoyens.
- Le 13 décembre, concert de Noël au temple suivi d'un apéro dinatoire organisé par l'association des Vichamines
- Le 14 décembre dès 10h, marché de Noël organisé par l'association Vich en fête.



XIII. CIMETIERE ET CULTES

Notre **cimetière** est un lieu de paix et de recueillement.

La tendance actuelle est à l'incinération et ensuite au dépôt des cendres sur une tombe de la famille ou au columbarium, ou à une reprise de l'urne par les proches. Aucune inhumation de corps n'a eu lieu en 2025. Seule une tombe cinéraire a été ajoutée.

Paroisse protestante de Gland-Vich-Coinsins

Le temple de Vich accueille chaque début du mois un culte accompagné par l'organiste titulaire, M. Mazzoletti.

Communauté catholique de Gland-Vich-Coinsins

Cette communauté catholique est très dynamique et en parallèle des messes le dimanche matin, beaucoup d'activités sont organisées en lien avec le développement spirituel de la communauté ou pour des œuvres caritatives.



XIV. EVACUATION DES EAUX

En 2025 s'achève le cycle du plan de curage quinquennal des canalisations de notre village.

Lors de la dernière tranche de contrôle des canalisations, aucun problème majeur n'a été révélé. 1'455 mètres de canalisations d'eaux claires (EC) ont ainsi été curées et 1'061 mètres d'eaux usées (EU).



L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) regroupe 21 communes.

Le projet de la nouvelle STEP sur le site du Lavasson a enfin abouti. Le 8 mai 2025, le canton délivrait le permis de construire et le 27 août 2025, le préavis pour un crédit d'investissement de CHF 92'165'160.- HT était accepté par l'APEC. Des subventions sont attendues de la Confédération (OFEV) et du Canton de Vaud, ainsi que pour des équipements spécifiques, pour un total estimé à env. CHF 6.7 millions. L'amortissement sera effectué dès le premier franc dépensé afin de lisser la charge financière sur la durée. Cette station d'épuration de nouvelle génération sera à la pointe du progrès et du respect de la biodiversité afin de répondre aux besoins de demain. Elle permettra de traiter les eaux usées de 72'500 équivalent-habitants à l'horizon 2055. La mise en service et l'inauguration sont prévues pour le deuxième semestre 2028.

XV. CONSTRUCTIONS

Cette activité s'est notamment développée sur la Commune de Vich. Les projets des particuliers et des entreprises sont nombreux, le dynamisme de la région lémanique influence directement notre commune et la réglementation toujours plus exigeante impacte nos services.

En 2025, une quarantaine de projets de plus ou moins grande amplitude ont occupé la Municipalité et l'administration communale. La moitié des demandes peuvent être traitées par enquête simplifiée selon l'art. 72d RLATC ou autorisation municipale. Pour le reste, ils font l'objet d'une enquête complète selon la procédure CAMAC cantonale. Toutes les demandes complexes sont traitées avec l'appui du Service Technique Intercommunal à Gland. Dans de rares cas, les oppositions et recours nécessitent l'intervention de notre conseil juridique.

La diversité des projets s'illustre ainsi :

- 2 constructions nouvelles
- 9 transformations de constructions existantes
- 6 poses de panneaux photovoltaïques
- 4 poses de pompes à chaleur
- 5 constructions de cabanons de jardin, garages ou dépendances
- 3 divers et piscine
- 2 changements d'affectation
- 5 études de potentiel en vue de développements futurs.

Les projets ont souvent une temporalité qui s'échelonne sur plusieurs mois et occupent nos services sur deux années calendaires.

Le début des travaux est formalisé par un permis de construire, soit 11 en 2025, et la fin des travaux se conclut par un permis d'habiter ou d'utiliser, soit 15 en 2025.

Les contrôles de fin de chantier pour l'obtention d'un permis d'habiter ou d'utiliser sont regroupés par trimestre et se font avec la commission idoïne.

A noter encore, que la coexistence momentanée d'une ancienne réglementation des constructions et d'un nouveau PACom en voie d'approbation a pu générer des difficultés d'appréciation et une surcharge de travail pour les différents acteurs impliqués.



XVI. ROUTES

Pont de l'école

Ce pont a demandé quelques travaux de rénovation car, avec les années, son toit a été envahi par la mousse sur plusieurs centimètres et de nombreuses plaques d'éternit étaient cassées, laissant passer la pluie. En raison de sa structure tout en bois, le poids de toute cette verdure et la permanence de l'humidité devenaient un grave problème. Il a donc été entièrement gratté, les plaques d'éternit changées et des crochets ajoutés afin de permettre à l'avenir son accès en toute sécurité sans devoir monter un échafaudage. Le plancher a également demandé quelques ajustements afin d'être à niveau avec la route.

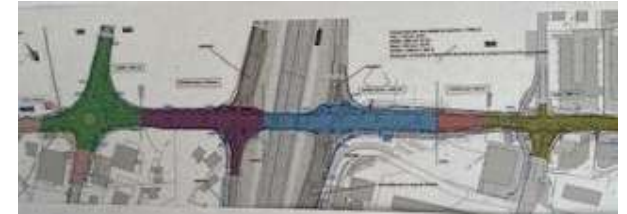


Giratoire de la Bichette – jonction de Gland

Le projet de réaménagement de la jonction de Gland, ainsi que l'expropriation des terrains et des droits nécessaires à sa réalisation, ont été soumis à l'enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2025. Six oppositions ont été enregistrées, qui seront traitées en 2026. La commune de Vich a été expropriée de 5.50 m2 en bordure de la parcelle 194, au niveau de la route de l'Etraz.

Pour rappel, ce projet vise à l'amélioration de la situation au niveau de la jonction de Gland et du giratoire de la Bichette, qui souffrent depuis de nombreuses années de problèmes de capacité et de fluidité du trafic. Ces dysfonctionnements impactent en particulier la ponctualité de la ligne CarPostal sur la gare de Gland.

Les travaux devraient débuter début 2028.



Sentier de randonnée

Le tronçon du sentier bucolique entre la Cézille et le Bois de Chênes n'était plus utilisé car beaucoup trop boueux. Il s'est avéré qu'une source d'eau inondait continuellement le terrain. Suite à la demande de Vaud Rando, nous avons assaini ce passage en créant un fossé à l'amont, qui canalise cette eau, et en réalisant une cunette en bois qui la conduit à l'aval. Le sentier a également été défriché et nettoyé, rendant ce passage à nouveau agréable à emprunter.



XVII. ENERGIE

Eclairage public

Particulièrement sensible à la problématique de la pollution lumineuse, Vich se réapproprie la nuit en participant, avec d'autres communes, à l'opération « La Nuit est belle » en éteignant son éclairage public, afin de sensibiliser la population aux effets pervers engendrés par la pollution lumineuse: destruction de la biodiversité, perturbation du cycle circadien (sommeil), gaspillage d'énergie. Il est temps de redécouvrir le monde nocturne, car la nuit est belle et pleine de couleurs. En 2025, « La Nuit est belle » s'est déroulée le 11 avril : le ciel a retrouvé tout son éclat et les habitantes et habitants ont ainsi eu l'opportunité de redécouvrir la beauté du ciel étoilé.

Profitant de l'installation d'un nouvel éclairage LED au terrain de football, qui a permis la réduction de la puissance lumineuse de 8000W à 5600W, de petits luminaires ont été rajoutés sur les mâts afin d'éclairer discrètement le chemin bordant la Serine. Cet éclairage est éteint à partir de 22 heures pour répondre à la protection de la biodiversité.

XVIII. ENVIRONNEMENT

La Commune de Vich a poursuivi en 2025 la structuration de sa politique énergétique et climatique à travers l'élaboration de son **Plan Energie et Climat Communal (PECC)**. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Commune en valorisant les nombreuses actions déjà réalisées dans le domaine de l'énergie, de la mobilité, de la gestion des ressources, de la biodiversité et de l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Cette année a permis d'établir un état des lieux du territoire et de mener une démarche participative associant la population au travers d'un sondage et d'un atelier d'échanges. Cette étape a permis d'identifier les enjeux prioritaires et de définir un plan d'actions comprenant la création d'un fonds dédié à la durabilité, la rénovation durable des infrastructures publiques, l'efficacité énergétique des bâtiments, la réduction de l'éclairage public, le développement de la production photovoltaïque, ainsi que la consolidation des mesures de protection de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques.

Le PECC fonctionne selon un cycle de planification de quatre ans. Après la réalisation de la phase d'élaboration, la Commune entrera dans une phase de mise en œuvre.

Vers la Fontaine de Carouge, quatre arbustes (laurelles du Portugal et Cornus blanc) plantés dans des bacs commençaient à souffrir de l'exiguïté de leur contenant. Afin de leur permettre de se développer pleinement, ils ont été replantés en pleine terre dans différents espaces de la commune.

La **Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC)** est responsable de l'approvisionnement de l'électricité et de son coût. Son comité d'administration, comprenant un membre par commune actionnaire, s'est réuni à 9 reprises en 2025. Un nouveau directeur général a pris ses fonctions au 1er janvier 2025. Une assemblée générale des actionnaires a lieu chaque année en juin. Vich est porteuse de 219 actions nominales dans la société.

Fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable

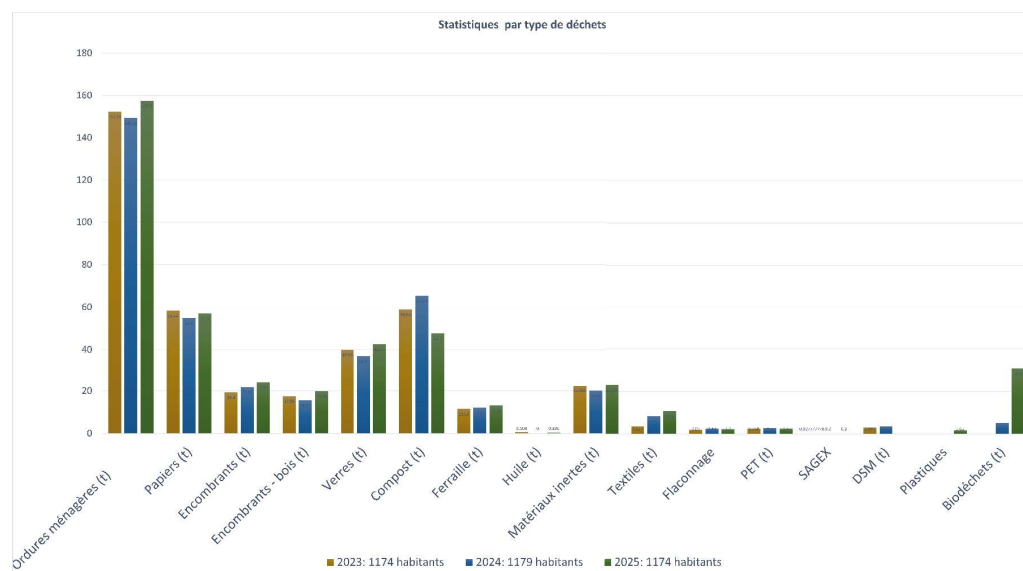
Créé en 2020, ce fonds, alimenté par l'indemnité communale liée à l'usage du sol (CHF 0.70/kWh), vise à soutenir financièrement des initiatives privées agissant dans les domaines liés à la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité. En 2025, cela représente les subventions suivantes :

	Nb de dossiers	2025
Attribution au fond (CHF)		28'085.05
Subvention efficacité énergétique	8	10'123.20
Participation abonnement transports publics	205	12'300.00
Achat vélo électrique	0	
Remplacement haie exotique, arbustes	0	
<i>Fonds</i>		22'423.20
Disponible du fonds en fin d'année		80'140.00

XIX. DECHETS

La Commune s'appuie sur les services de 11 prestataires externes afin de couvrir tous les services de collecte, d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets. Nous récupérons dans notre centre de tri 25 catégories différentes de déchets. Pour les objets électroniques de loisirs, les petits appareils électroménagers et les déchets spéciaux, nous collaborons avec les communes de Gland et Prangins, qui reprennent de manière centralisée ces déchets et se chargent de leur élimination.

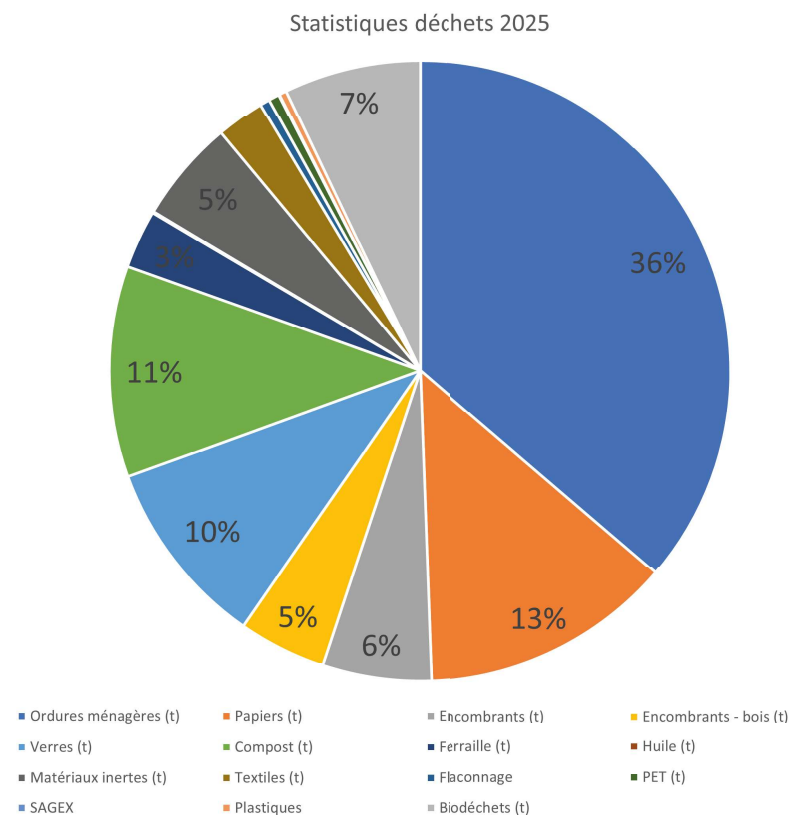
Le graphique suivant montre l'évolution du traitement de nos déchets dans le temps et par rapport au nombre d'habitants pour ces trois dernières années :



Bien que le nombre d'habitants reste globalement stable, avec 1'174 habitants pour 2025, on constate cette année une augmentation du tonnage global des déchets. Nous avons collecté 398 tonnes en 2024, contre 434 tonnes en 2025.

La collecte des biodéchets, lancée à la fin du mois de septembre 2024, a rapidement rencontré un franc succès. En effet, le tonnage récolté est passé de 5,2 tonnes en 2024 à 31 tonnes en 2025. Cette évolution remarquable témoigne d'une forte adhésion de la population à ce nouveau service et d'un engagement accru en faveur du tri et de la valorisation des déchets organiques.

Les 434 tonnes de déchets collectés et traités en 2025 par la Commune de Vich se répartissent de la manière suivante :



Comme chaque année, les ordures ménagères constituent la catégorie de déchets la plus volumineuse, avec un total de 157 tonnes collectées en 2025. Cette quantité représente 36% de l'ensemble des déchets pour lesquels nous établissons des statistiques.

Collecte en vrac des plastiques

Cette année, en complément de la collecte des plastiques de type flaconnages, nous avons élargi notre dispositif en introduisant la collecte de tous les plastiques en vrac. Cette nouvelle mesure, très attendue par la population, a suscité un vif enthousiasme, démontrant ainsi sa pertinence et sa capacité à répondre efficacement aux attentes et aux besoins exprimés par les habitants.



Initiative pour une modification des horaires d'ouverture du centre de tri

A la suite d'une demande d'élargissement des horaires d'ouverture du centre de tri le samedi, un sondage a été mené sur trois week-ends afin de cerner les attentes des citoyens. Les résultats ont confirmé que les horaires actuels répondaient à leurs besoins et qu'une extension ne se justifiait pas au vu des coûts supplémentaires engendrés.

La Commune est actionnaire de **CRIDEC**, société active dans la valorisation et le traitement des déchets spéciaux, avec 2 actions. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 12 juin 2025 à Cossonay.

La Commune est également actionnaire de la **Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)** avec 180 actions. L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 8 octobre 2025 à Founex.

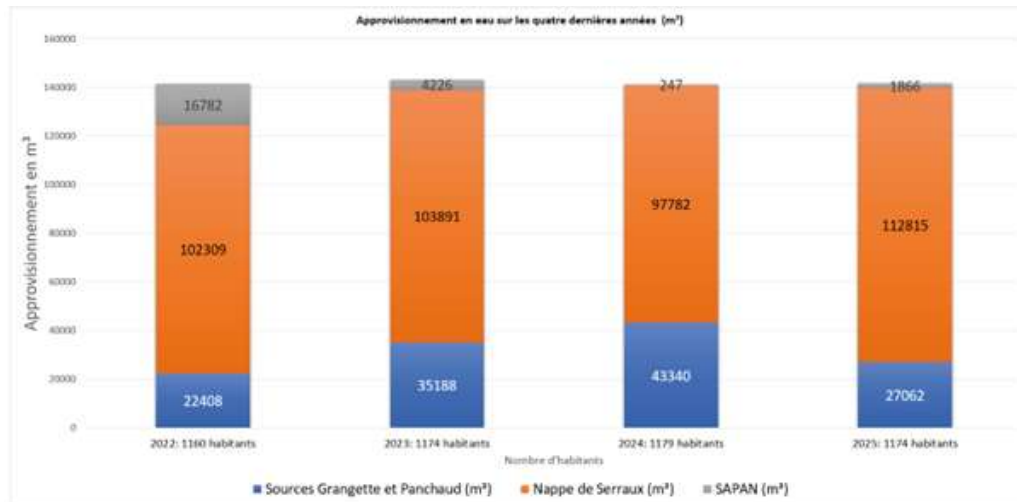
XX. ALIMENTATION EN EAU

Notre réseau d'eau sous pression alimente 238 abonnés et 47 bornes hydrantes pour notre défense incendie.

Approvisionnement

Notre commune est alimentée par 3 ressources :

- le pompage de Mérens alimenté par les eaux de sources des Grangettes et Panchaud
- le pompage de Serreaux alimenté par des eaux de nappe
- la SAPAN (Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise) comme approvisionnement extérieur en eau du lac en cas de besoins.



Notre approvisionnement en eau s'est maintenu à un niveau stable, affichant toutefois une légère progression en 2025 par rapport à 2024. En effet, le volume total d'eau fourni est passé de 141'369 m³ en 2024 à 141'743 m³ en 2025.

Comme chaque année, le pompage de Serreaux constitue la principale source de notre approvisionnement en eau potable, assurant ainsi une couverture fiable et régulière des besoins de la commune. La consommation d'eau provenant de la SAPAN demeure très modérée, s'établissant à 1'866 m³ en 2025. Ce volume, bien qu'en légère hausse par rapport à 2024, une année particulièrement basse en consommation, reste néanmoins nettement inférieur à ceux enregistrés les années précédentes.

La commune est actionnaire de la **SAPAN (Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise)** avec 8 actions, permettant l'approvisionnement en eau du lac en cas de besoins. L'Assemblée générale s'est tenue le 25 juin 2025 à la station de pompage de l'Asse à Nyon.

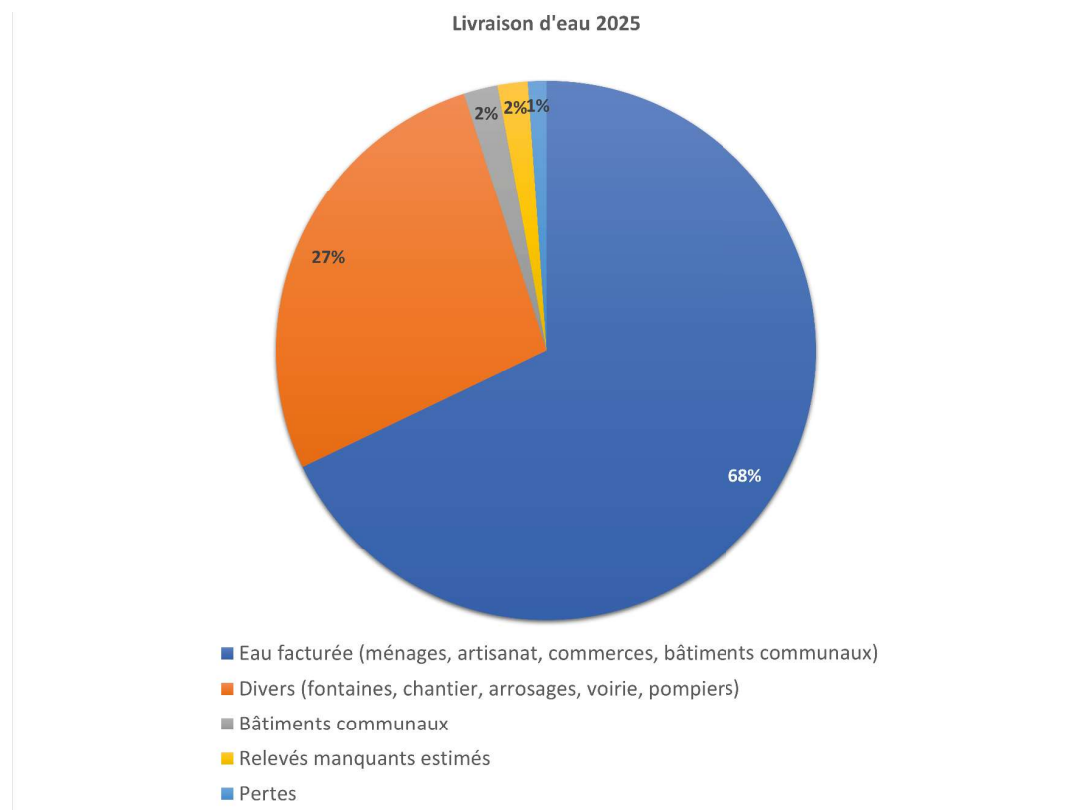
Pour mémoire, la SAPAN assure le traitement et la distribution de l'eau du lac, permettant ainsi de compléter l'approvisionnement en eau potable de la population lorsque cela s'avère nécessaire. La commune de Vich bénéficie d'une concession avec la SAPAN, ce qui nous autorise à solliciter des apports supplémentaires d'eau en cas de pénurie de nos propres ressources ou lors de difficultés techniques, telles qu'une rupture de conduite.

Notre commune est aussi membre du **SANE (Syndicat d'arrosage de Nyon et environs)**, afin de pouvoir bénéficier de son réseau d'arrosage provenant de l'eau du lac pour arroser notre terrain de sport et ses environs. L'Assemblée générale s'est tenue le 24 avril 2025 à la salle communale de Duillier.



Livraison et distribution

Notre eau est ensuite livrée aux différents consommateurs de notre commune selon les répartitions suivantes :



L'eau consommée et facturée aux ménages et commerces représente 68% de notre approvisionnement total. Les pertes, mesurées à 1'573 m³, ne représentent que 1.1% de l'approvisionnement total, ce qui est considéré comme un réseau très performant, avec un rendement de 98.89%.

Défense incendie

Notre réseau d'eau alimente également 47 bornes hydrantes afin de garantir une défense incendie optimale. Nous avons également 8 bornes hydrantes sur le réseau de distribution de Gland, mais entretenues par Vich. Ces bornes hydrantes font l'objet de contrôles réguliers effectués par la société vonRoll, afin de garantir en permanence leur parfait état de fonctionnement.

Qualité de l'eau

Exceptés les apports en eau de la SAPAN, l'eau de nos propres ressources n'est pas traitée et sa qualité microbiologique est qualifiée d'excellente. Elle est très régulièrement contrôlée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et les valeurs mesurées sont conformes aux normes en vigueur. Sa dureté est qualifiée comme dure avec des valeurs entre 25 et 30 F.

Dans le cadre des procédures d'autocontrôle exigées par le canton, la qualité de notre eau fait l'objet de contrôles réguliers à plusieurs points stratégiques du réseau. Les échantillons sont prélevés par notre fontainier, puis les analyses réalisées par les laboratoires du service des eaux de la Ville de Lausanne. Les différents rapports d'analyses microbiologiques et physico-chimiques attestent systématiquement de valeurs parfaitement conformes aux normes en vigueur.

Projets et travaux majeurs

Aucuns travaux majeurs n'ont été réalisés sur notre réseau d'eau en 2025, à l'exception de la poursuite des démarches liées à la mise en conformité du PDDE, engagées en 2020, qui portent essentiellement sur l'interconnexion de notre réseau d'eau avec celui de la commune de Gland.

Cette initiative vise à répondre aux exigences formulées par le canton, conformément au rapport de l'OFCO du 2 septembre 2020. Au cours de cette année, nous avons organisé plusieurs réunions avec l'exécutif de la Ville de Gland, afin d'aborder les aspects techniques, administratifs et stratégiques de ce projet. Nous avons également obtenu un accord de principe de la part de la Commune de Gland, ce qui constitue une étape importante pour la poursuite de notre collaboration et la mise en œuvre du projet. Afin d'assurer la réussite du projet et répondre aux exigences cantonales, nous avons fait appel à un consultant externe, qui nous conseille dans les démarches et la planification.

XXI. SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

En ce qui concerne la sécurité militaire, l'activité communale a été limitée.

En 2025, la Municipalité a formalisé par une convention sa collaboration avec la Ville de Gland pour l'utilisation du stand de tir de Gland au profit des habitants de notre commune.



Elle a également participé à une clarification des responsabilités quant à l'assainissement d'une ancienne butte de tir située sur notre commune, mais propriété de la Commune de Begnins. Dans ce cas de figure, la Commune de Begnins assume seule les coûts de la remise en état du terrain.

XXII. SPORT

Dans le cadre de notre démarche visant à optimiser les coûts liés à la consommation énergétique, nous avons entrepris une rénovation complète du système d'éclairage de notre terrain de sport. Il est désormais équipé de luminaires LED de dernière génération, offrant une performance nettement supérieure en termes d'efficacité énergétique et de qualité d'éclairage. Cette modernisation permet non seulement de réduire significativement notre facture d'électricité, mais également de limiter notre impact environnemental, tout en garantissant un confort optimal aux utilisateurs du site.

Nous avons également fait évoluer notre politique de subventionnement en révisant la directive municipale relative au soutien des activités sportives destinées à la jeunesse et aux clubs, afin de mieux répondre aux attentes et besoins exprimés. En révisant notre directive, nous avons souhaité préciser explicitement que la mise à disposition gratuite des infrastructures au profit des clubs sportifs situés hors du territoire communal constitue déjà une forme de soutien sportif. Par conséquent, il n'est pas justifié d'accorder des subventions complémentaires à ces clubs.



Sur le plan civil, le Conseil intercommunal (CI) de l'ORPC s'est réuni à trois reprises en 2025. Le fonctionnement de l'ORPC a considérablement évolué ces dernières années. Tant la gestion stratégique par le CI et son CODIR, que sa gestion opérationnelle par les cadres de la PC se sont structurées et organisées pour une plus grande efficacité et une transparence accrue. Actuellement, la situation financière est saine et la participation des communes se situe à CHF 21,06 par habitant, en baisse de 6,73% par rapport à 2024. Le projet de fusion TETRIS au niveau cantonal ayant été abandonné, l'ORPC du district continue d'améliorer son centre d'engagement de Prangins sur le plan immobilier.

XXIII. BATIMENTS COMMUNAUX

Au bâtiment de la route de **Begnins 1**, l'épicerie fine sous l'enseigne « Tapassion » offre toujours un choix de qualité de divers produits alimentaires.

Le bâtiment qui abrite notre ancienne grande salle à la **Grand'Rue 6** est mis à disposition de sociétés locales et d'associations sportives de notre village. En 2025, la grande salle était utilisée par une association pratiquant le Vovinam le mercredi soir et le samedi matin. Le mardi soir, des cours de Tai-Chi étaient proposés, le jeudi soir, une nouveauté apparaissait à Vich avec de la biodanza et le lundi après-midi, le jeune magicien vedette de la commune venait répéter ses tours de magie. L'école a aussi organisé des séances de sophrologie dans cette salle pendant la pause de midi. La salle dite « du régent » était occupée le vendredi et le samedi par des cours de peinture pour enfants et adultes. Cette salle a aussi été louée à quelques occasions pour des assemblées de régie en copropriété.

Le **Forum des Pralies**, route de Coinsins 5, est utilisé dans sa totalité par l'UAPE et la cantine scolaire, en fonction de leurs horaires. Le bâtiment est ouvert aux locations sur le week-end pour diverses manifestations privées et locales. En 2025, la salle polyvalente a été louée tous les premiers week-ends du mois pour la tenue d'un cours d'aquarelle. L'entretien et le nettoyage quotidien sont assurés par nos employés communaux; l'un deux est plus spécifiquement responsable de la gestion des locations, y compris l'état des lieux d'entrée et de sortie. Dans la surface de vie de l'UAPE, l'agencement d'une unité lavabo et rangement adaptée aux directives pour la grandeur des enfants a été réalisée pendant les vacances de Pâques. Des travaux de rénovation ont été nécessaires sur l'ensemble du bâtiment: les vacances d'été ont permis la peinture des murs et la réfection des parquets.

Le **petit local de la Place Marcel Poncet** est toujours occupé par le Léman Racing Club, qui fait partie des sociétés locales de notre village, pour le dépôt de matériel et d'affaires en lien avec la pratique du vélo.

Nous avons été victime de plusieurs tentatives de cambriolage avec dégâts matériels dans les **locaux du stand de tir** et dans les petites constructions annexes qui servent de dépôts à la voirie. Les frais de remise en état sont heureusement assumés par notre assurance.

De manière générale, la société Impec nettoyages est en charge du nettoyage de l'administration, de l'école et partiellement du Forum et la régie immobilière Cogestim assure la gérance des appartements loués à la Grand'Rue 6 (1 locataire) et à la route de Begnins 1 (4 locataires).

Maison du Tilleul

Pour rappel, les travaux de restauration et d'assainissement ont débuté début septembre 2024. En 2025, le déroulement du chantier s'est poursuivi avec les interventions de chaque entreprise mandatée, nécessitant 54 séances en tout. La commission de construction a tenu 26 séances à fin 2025. Elle réunit le maître d'œuvre, soit deux représentants de la Municipalité, et le bureau d'architecte pour prendre des décisions stratégiques et financières sur des adaptations et modifications exigées par l'avancement du chantier.

Le déménagement dans ces nouveaux espaces de travail est programmé dans la semaine du 10 au 14 août 2026 et les appartements seront disponibles dès le 1er septembre 2026. Une journée d'inauguration et portes ouvertes a d'ores et déjà été fixée le samedi 22 août 2026.



Eglise

L'étude en vue de la restauration du temple de Vich, en partenariat avec la commune de Coinsins, a été attribuée à un bureau d'architecte spécialisé dans les monuments historiques. Une étude historique a été confiée et réalisée par une historienne de l'art et des monuments.

A noter qu'une entreprise spécialisée se déplace une fois dans l'année pour reviser l'équipement de la sonnerie des cloches, l'automatisation de la sonnerie et l'horloge d'édifice avec indication des heures.

XXIV. ECOLES ET PETITE ENFANCE

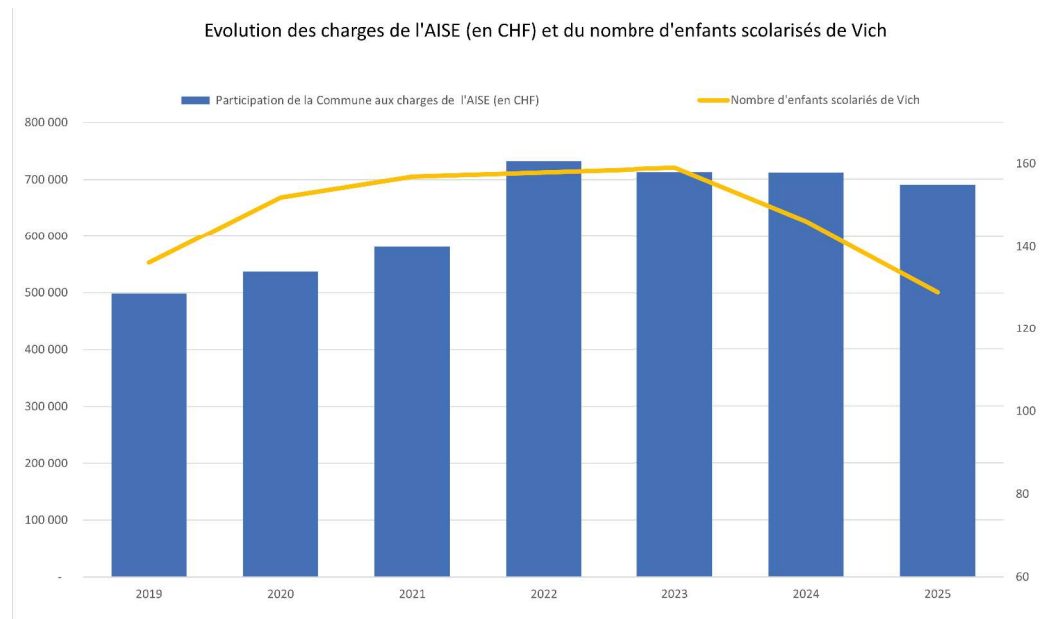
Ecole de Vich et Association intercommunale scolaire de l'Esplanade

La Commune de Vich est membre de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE): <http://www.aise-vd.ch>.

Les enfants de Vich sont scolarisés dans quatre villages membres de l'AISE selon le degré scolaire.

Pendant l'année scolaire 2025-2026, nous accueillons à Vich les 5 et 6 primaires des quatre mêmes villages pour un total de 102 enfants. Il y a cinq classes occupées sur les 6.

Tous les transports de nos élèves entre les villages sont organisés et payés par l'AISE.



Restaurant scolaire

Nous avons accueilli une moyenne de 47 enfants sous surveillance avec un repas chaud et équilibré. Six personnes ont assuré le service et la surveillance en 2025.



Petite enfance et réseau des Toblerones

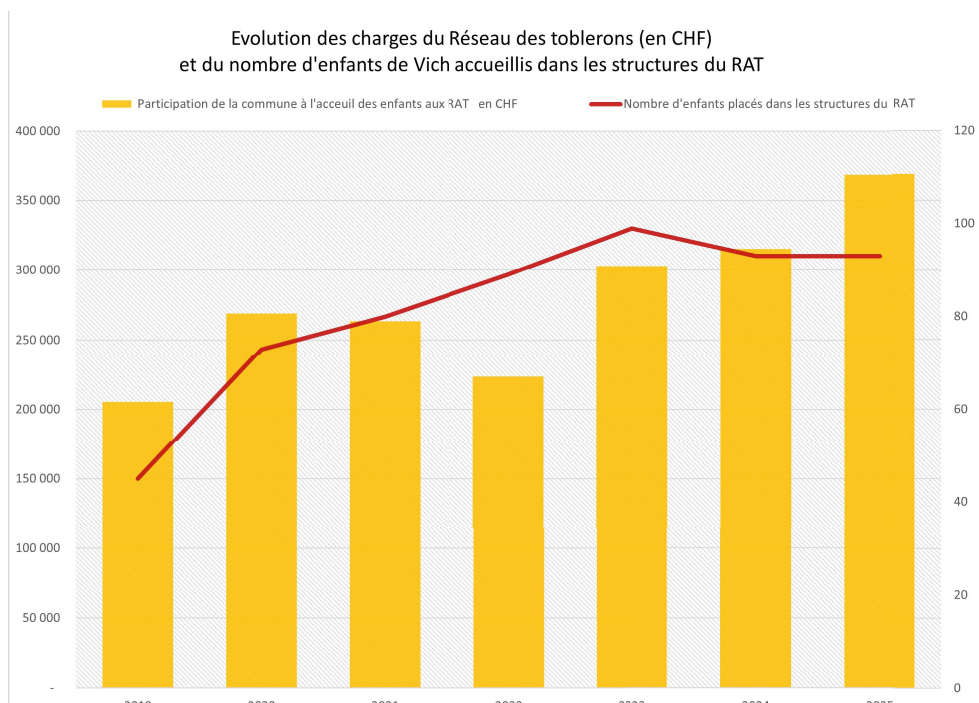
Depuis sa création, Vich est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). Cette affiliation permet aux familles de notre commune d'accéder aux places de crèches, garderies, accueillantes en milieu familial (« maman de jour ») et UAPE du RAT. Pour plus de détails sur le réseau, se référer au site <https://reseautoblerones.ch>.

La politique tarifaire du RAT tient compte des revenus des parents et des rabais fratrie. Ces prestations de garde sont facturées aux parents selon un barème progressif et subventionnées par la commune pour la part des coûts non couverte par la facture des parents.

Participation moyenne aux coûts sur l'année 2025 :

Parents 73.8%
Commune de Vich 26.2%

Pour Vich, ce sont 93 enfants qui ont bénéficié d'une place d'accueil dans le réseau des Toblerones en novembre 2025. En 6 ans, le nombre d'enfants vichois accueillis et le nombre d'heures d'accueil au sein du RAT ont doublé. En 2025, les tarifs ont augmenté aussi bien pour les parents que pour les communes, ce qui justifie l'augmentation des coûts sur le graphique ci-dessous.



Unité d'accueil parascolaire Les VichKings

À la rentrée 2025-2026, la structure était ouverte du lundi au vendredi, ainsi que pendant quatre semaines de vacances scolaires.

L'UAPE Les VichKings accueille 48 enfants quatre après-midis par semaine. Les mercredis après-midis enregistrent une belle fréquentation (un peu plus de 8 enfants qui bénéficient de ces horaires étendus). L'accueil du matin avant l'école a été fréquenté par une dizaine d'enfants en 2025.

UAPE-Les VichKings	Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'heures d'accueil		16'589	25'204	36'946	37'641	39'992
Nombre d'enfants accueillis		43	53	64	64	75



XXV. DEFENSE INCENDIE

En 2025, la participation de Vich aux charges du SDIS Gland-Serine était de CHF 34'330, au lieu des CHF 43'440 portés au budget, soit un gain de CHF 9'110 pour la Commune. La participation totale des Communes s'élevait à CHF 565'373, soit CHF 136'314 de moins que budgété pour la même année.

Le total de charges du SDIS Gland-Serine pour 2025 s'élevait à CHF 875'530, soit un montant largement inférieur aux CHF 946'287 budgétés.

Trois séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en février, avril et en septembre 2025 et dix séances du CODIR se sont déroulées dans les locaux de la caserne à Montoly.

Le rapport annuel de fin d'année sur les activités 2025 a eu lieu le 23 janvier 2026 à Gland.

Le concours des FVSP s'est déroulé le 1, 2 et 3 mai à Mézières et 6 équipes du SDIS y ont participé ainsi que 3 sapeurs dans différents concours individuels. Une équipe du SDIS a participé au Survival Firefighter Challenge dans les Yvelines en France et au Téléthon comme chaque année.

Le SDIS a comptabilisé 116 interventions (136 en 2024) qui ont nécessité 1'173 heures. Le nombre d'interventions à Vich fut au nombre de 3, soit la moitié moins par rapport à 2023. A noter que ces interventions sont souvent attribuées à des inondations et des problèmes techniques sur des alarmes automatiques et incendies. Concernant Vich, le nombre d'interventions fut de 4 en 2025, pour 3 en 2024.

Le SDIS Gland-Serine comptait 104 sapeurs (20 femmes/84 hommes) à fin 2025, soit deux sapeurs de moins qu'en 2024. Pour notre commune, on peut relever que depuis 2021, M. Luigi Longhi officie comme président du Conseil intercommunal. A noter encore que deux citoyens vichois sont présents depuis de nombreuses années dans le corps des sapeurs-pompiers: 22 ans pour la sergente-chef Jessica Sutter et 27 ans pour le capitaine Fabrice Sutter.

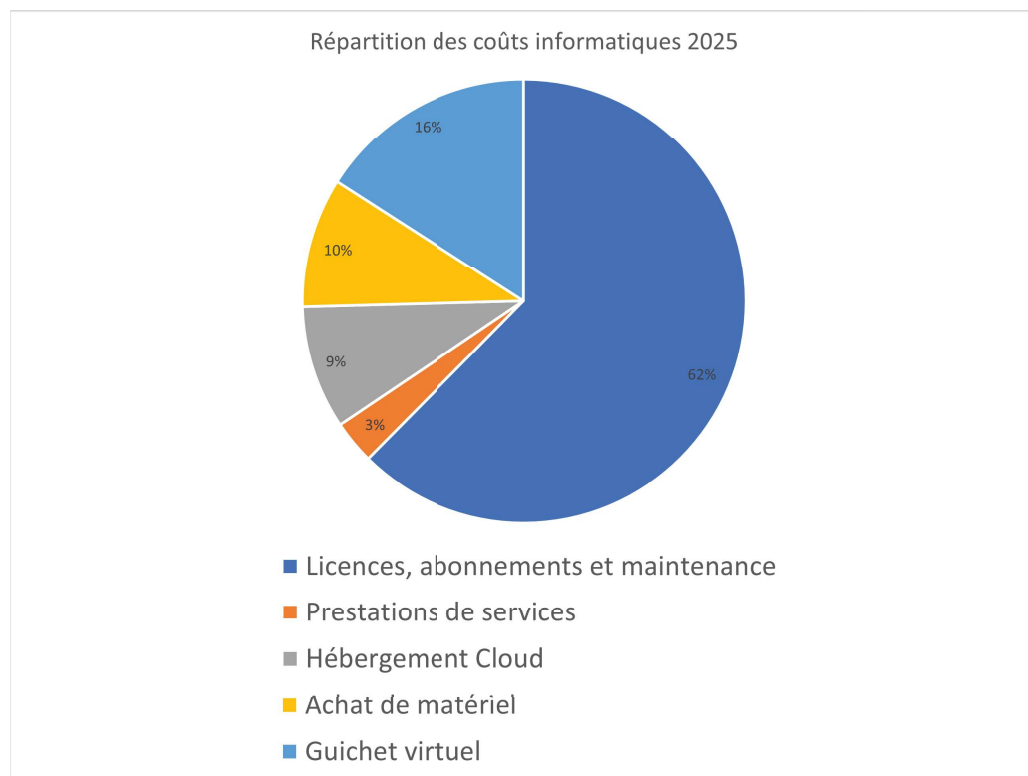
La construction de l'extension de la caserne a débuté dans le courant de l'automne 2025.



XXVI. INFORMATIQUE

En 2025, les frais totaux engagés pour l'informatique se sont élevés à CHF 55'541.-. La majeure partie de ces dépenses concerne les licences logicielles, les abonnements et souscriptions, ainsi que la maintenance, qui à eux seuls représentent 62% du budget total. Par ailleurs, le déploiement du nouveau guichet virtuel a généré des coûts imprévus et hors budget, représentant 16% des dépenses informatiques annuelles.

Postes	Montants (CHF)
Licences, abonnements et maintenance	34'672
Prestations de services	1'754
Hébergement Cloud	4'997
Achat de matériel	5'243
Guichet virtuel	8'875



Projet 2025

Un nouveau **guichet virtuel** s'est avéré indispensable, car l'ancienne version arrivait à expiration le 31 décembre 2025, rendant ainsi nécessaire son remplacement. Ce nouveau guichet virtuel facilite l'accès aux démarches administratives et offre un service moderne à nos citoyens. Grâce à cette plateforme, chacun peut désormais effectuer ses requêtes et formalités administratives à tout moment, depuis chez soi, sans avoir ni à se déplacer, ni à tenir compte des horaires d'ouverture des bureaux communaux. Ce nouvel outil, conçu pour être plus convivial et intuitif, s'adapte mieux aux besoins actuels de la population, en offrant une navigation simplifiée et des formulaires plus adaptés.

Un investissement de CHF 5'243.- a été consacré à l'**acquisition de matériel informatique**, comprenant l'installation d'un nouveau poste de travail dédié à la comptable, le remplacement de plusieurs ordinateurs plus adaptés pour une migration vers Windows 11, ainsi que l'achat d'accessoires de téléconférence (casques, microphones et caméras).

La nouvelle **plateforme collaborative WEDO**, introduite en 2024, nous donne pleine satisfaction, nous permettant de structurer les réunions avant, pendant et après leur tenue, en centralisant l'ordre du jour, la prise de notes, les décisions et les actions à suivre. Cette centralisation des informations permet une vue unifiée et partagée de l'avancement du travail pour l'ensemble des équipes.

CONCLUSION

Nous vous remercions de votre attention et espérons que la lecture de ce rapport a permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'exécutif et à l'administration communale et d'apprécier dans son ensemble l'activité 2025 de la Commune.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire municipale



Patricia Audétat